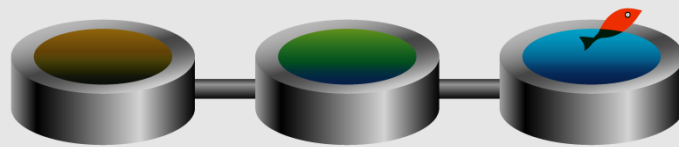


Rapport annuel

Commune de SAINT-AUBIN-DU-CORMIER

Prix & Qualité

service de l'assainissement collectif
DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2016
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE

2016

Sommaire

- **CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC..... 3**
 - CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE 3
 - PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE..... 3
 - NOMBRE D'ABONNEMENTS..... 3
 - VOLUMES FACTURES 4
 - CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE COLLECTE 5
 - OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES..... 5
- **TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC 8**
 - FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR 8
 - PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 8
 - LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF TARIF HORS REDEVANCE DE
 MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE..... 9
 - EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2012.....10
 - LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Y COMPRIS REDEVANCE MODERNISATION
 11
 - RECETTES D'EXPLOITATION12
- **INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....13**
 - CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU13
 - CONFORMITE DE LA COLLECTE15
 - CONFORMITE DES EQUIPEMENTS D'EPURATION15
 - CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION.....15
 - CONFORMITE DE L'EVACUATION DES BOUES15
- **FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE16**
 - TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE16
 - TRAVAUX PROGRAMMES16
 - ETAT DE LA DETTE.....17
 - AMORTISSEMENTS REALISES17

■ Caractérisation technique du service public de l'assainissement collectif

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SAUR en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1^{er} janvier 2007. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2018.

Le principal avenant au contrat est le suivant :

Avenant n°	Date	Objet
1	01/04/2010	- Intégration du chaulage des parcelles - Modification fréquence des analyses en DBO5

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société SAUR sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	des collecteurs, des ouvrages de traitement, des postes de relèvement

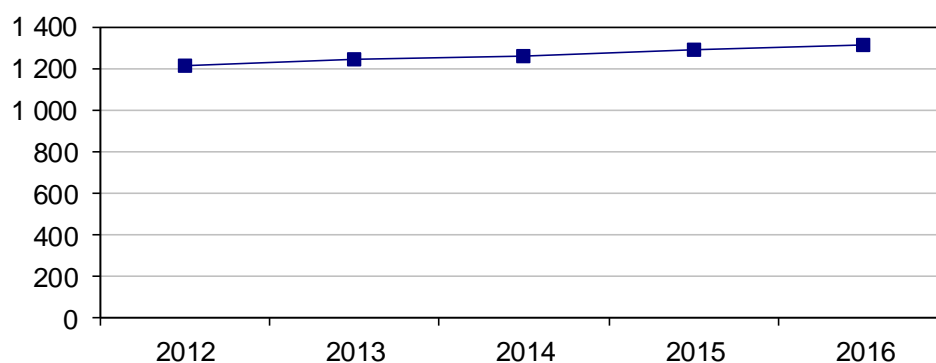
La commune prend en charge :

Entretien	de la voirie, du génie civil
Renouvellement	de la voirie, du génie civil

■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2015	2016	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	1 289	1 317	+2,17 %

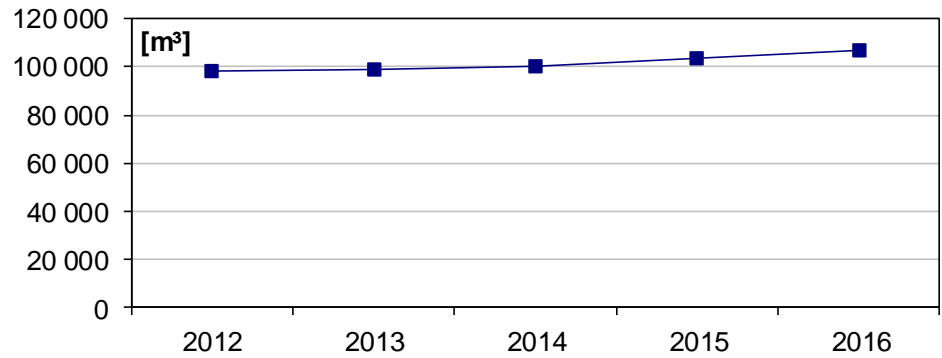
- Evolution du nombre total d'abonnements



■ VOLUMES FACTURES

Volumes facturés [m ³]	2015	2016	Variation
Total des volumes facturés	103 722	106 638	+2,81 %

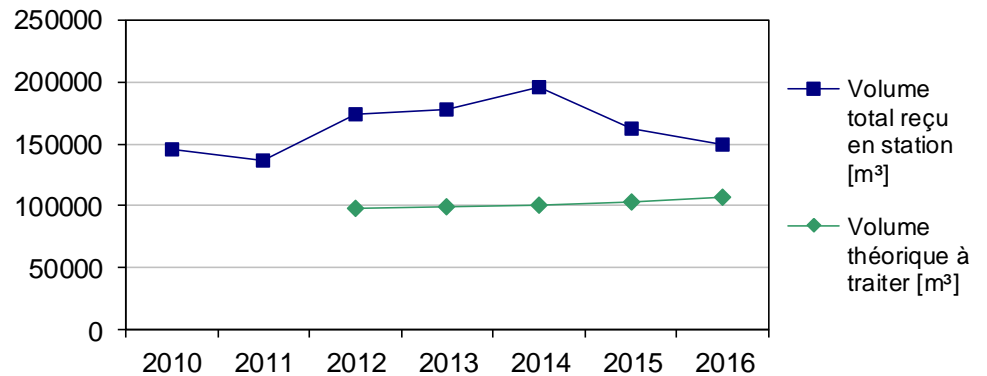
- Evolution des volumes facturés aux abonnés



- Evolution des eaux claires parasites

L'importance des eaux claires parasites peut être approchée par la différence entre :

- le total des volumes assujettis, des volumes d'effluents importés, diminué du total des volumes d'effluents exportés
- et le total des volumes mesurés en station



Total des importations d'effluents en 2016 : 0 m³

Total des exportations d'effluents en 2016 : 0 m³

■ CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE COLLECTE

- *Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées*

Linéaire [km]	2015	2016	Variation
Réseau séparatif	22,229	22,55	+1,44 %

■ OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES

Le service gère un ouvrage d'épuration : Station d'épuration de Saint Aubin du Cormier

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par boues activées

Commune d'implantation : SAINT-AUBIN-DU-CORMIER

Lieu-dit : Le Rivage

Capacité nominale : 3 700 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Capacité	222 kg/j	555 kg/j	259 kg/j	55,5 kg/j	11,1 kg/j	750 m³/j

Prescriptions de rejet

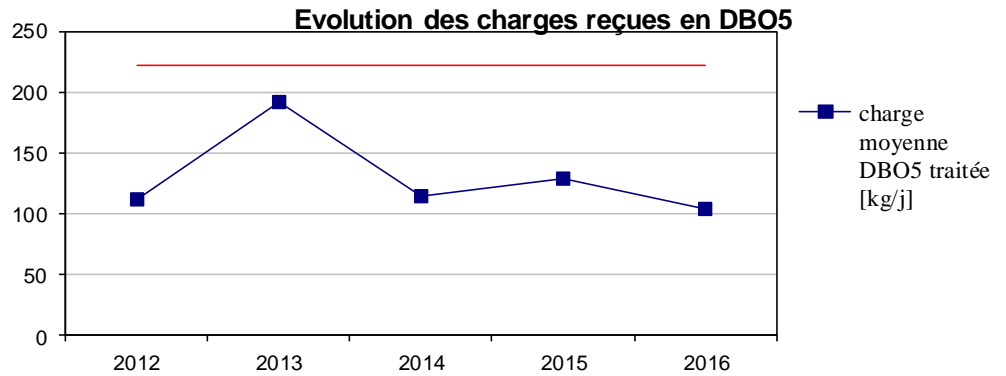
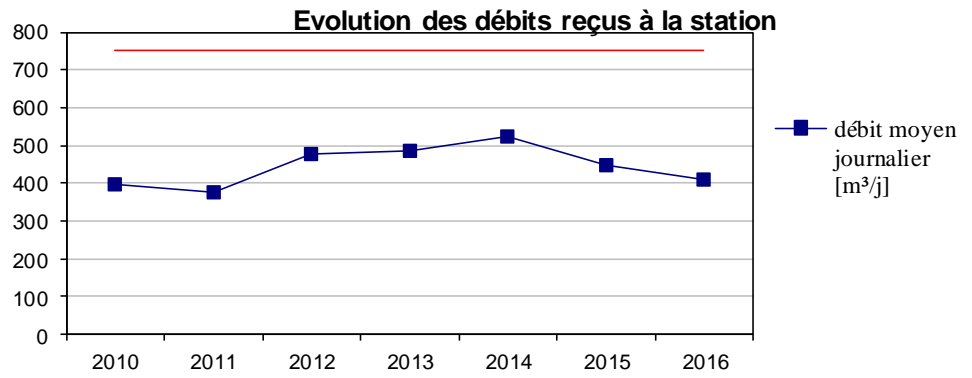
- Autorisation du 23/11/2009

Milieu récepteur du rejet : Ruisseau La Biennais, qui se jette dans la rivière de l'Illet qui se déverse dans le fleuve de la Vilaine

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Rendement (%)
DBO5	12	10	97
DCO	12	50	94
MES	12	20	95
NKj	4	6	88
NGL	4	10	84
Pt	4	1,2	88

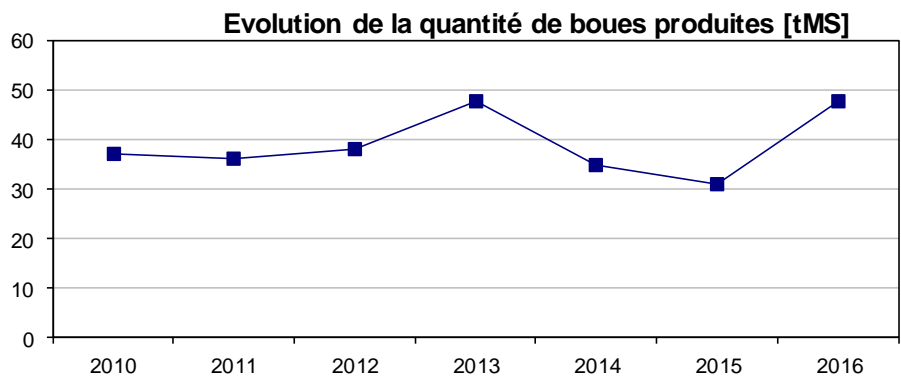
Charges reçues par l'ouvrage

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	104,2 kg/j	253,3 kg/j	134,9 kg/j	30,3 kg/j	30,3 kg/j	3,6 kg/j	410 m³/j
Rendement de la station d'épuration	98,8 %	95,6 %	98,2 %	96,1 %	91 %	92,9 %	Sans objet



Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2015	2016	Variation
Tonnage de boues produites (chaulées) en tonnes de matière sèche	30,91	48	+55,29 %



Glossaire

Equivalent habitant : rejet de 60 grammes de DBO5 par jour.

DBO5 : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours.

DCO : Demande chimique en oxygène.

MES : Matières en suspension.

NKj : Azote Kjeldhal.

NGL : Azote global.

Pt : Phosphore total.

tMS : tonne de matière sèche

■ Tarification et recettes du service public de l'assainissement collectif

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
 Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
14/10/2014	fixation des tarifs pour l'année 2015 (part communale).
18/10/2016	fixation des tarifs pour l'année 2017 (part communale).

Les tarifs concernant la part de la société SAUR sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.
 Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

■ PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

- *Redevance de modernisation des réseaux de collecte*

La redevance de modernisation des réseaux de collecte est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau. Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2016	1 ^{er} jan 2017
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,1800	0,1800

■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Tarif hors redevance de modernisation des réseaux de collecte

Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2016	1 ^{er} jan 2017	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	23,95	25,77	+7,60 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,9580	0,9660	+0,84 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	24,92	24,92	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	1,046	1,05	+0,38 %
Redevances et taxes				
	TVA	10,0 %	10,0 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2016	1 ^{er} jan 2017	Variation
Exploitant	138,91	141,69	+2,00 %
Collectivité	150,44	150,92	+0,32 %
TVA	28,94	29,26	+1,11 %
Total [€ TTC]	318,29	321,87	+1,12 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+1,13 %

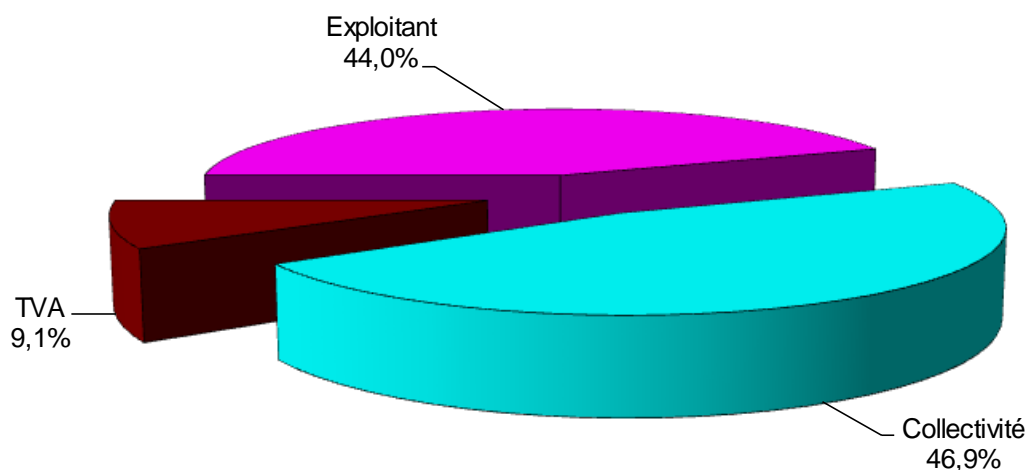
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,68 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0027 €/l

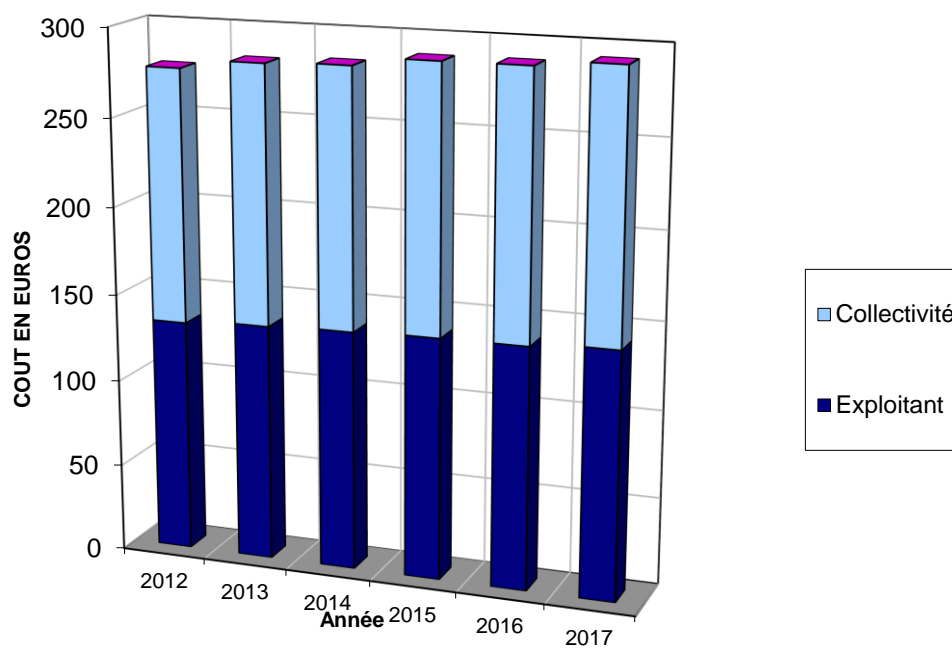
Répartition au 1er janvier 2017



■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2012

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1^{er} janvier de chaque année hors TVA et hors redevance de modernisation des réseaux de collecte).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Total hors TVA [€]
2012	133,40	143,83	277,23
2013	135,87	146,70	282,57
2014	137,32	146,70	284,02
2015	138,63	150,44	289,07
2016	138,91	150,44	289,35
2017	141,69	150,92	292,61



■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF y compris Redevance modernisation

- Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2016	1 ^{er} jan 2017	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	23,95	25,77	+7,60 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,9580	0,9660	+0,84 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	24,92	24,92	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	1,046	1,05	+0,38 %
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,18	0,18	0,00 %
	TVA	10,0 %	10,0 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

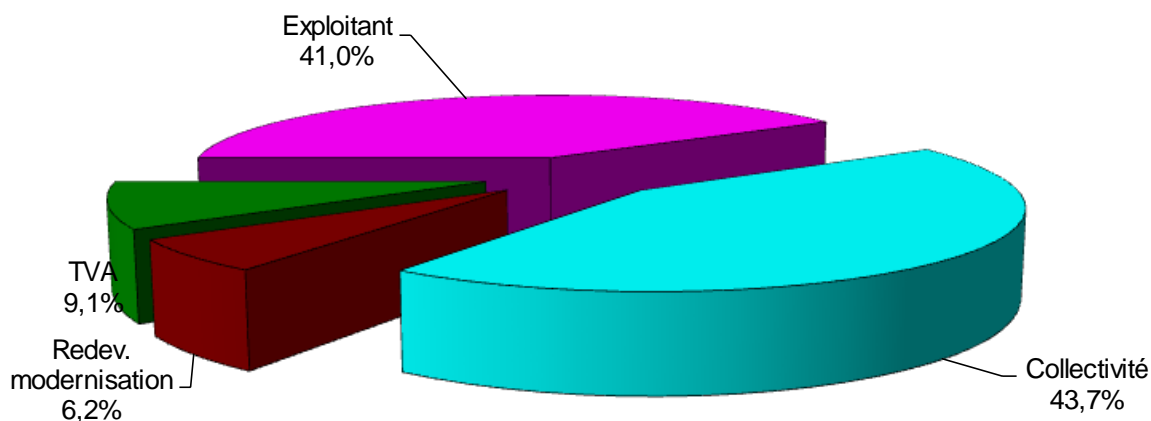
	1 ^{er} jan 2016	1 ^{er} jan 2017	Variation
Exploitant	138,91	141,69	+2,00 %
Collectivité	150,44	150,92	+0,32 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	21,60	21,60	0,00 %
TVA	31,10	31,42	+1,03 %
Total [€ TTC]	342,05	345,63	+1,05 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+1,13 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :
 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

2,88 €/m³
 0,0029 €/l

Répartition au 1er janvier 2017



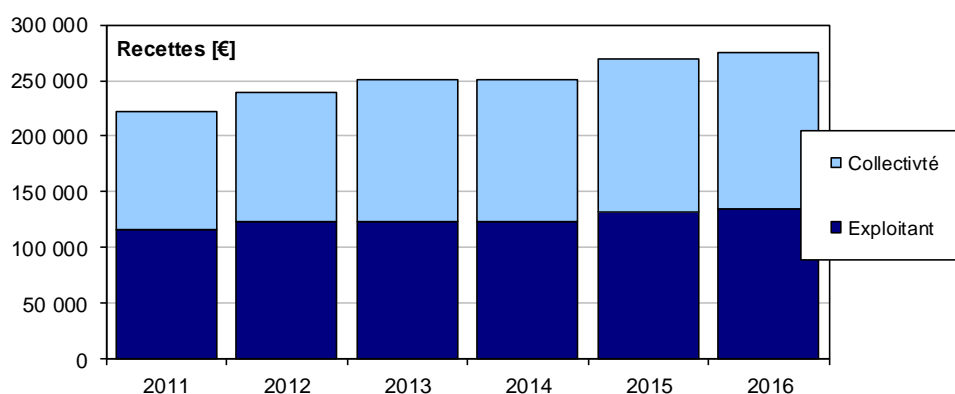
■ RECETTES D'EXPLOITATION

- Recettes de la collectivité

	2015	2016	Variation
Recettes liées à la facturation des abonnés			
Redevances eaux usées domestiques	137 520,19 €	141 454,11 €	+2,86 %
dont abonnements	32 108,50 €	32 635,60 €	+1,64 %
Régularisations (+/-)	1 060,80 €	- 1 550,21 €	-246,14 %
Total recettes liées à la facturation des abonnés	138 580,99 €	139 903,90 €	+0,95 %
Autres recettes			
Participation pour le raccordement à l'égout (PRE)	13 500,00 €	7 500,00 €	-
Total des recettes	152 080,99 €	147 403,90 €	+3.08%

- Recettes de l'exploitant

	2015	2016	Variation
Recettes liées à la facturation des abonnés			
Redevances eaux usées domestiques	131 418,49 €	135 080,95 €	+2,79 %
dont abonnements	31 275,88 €	32 997,29 €	+5,50 %
Total recettes liées à la facturation des abonnés	131 418,49 €	135 080,95 €	+2,79 %



■ Indicateurs de performance du service de l'assainissement collectif

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250	Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.251	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.252	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (1)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.254	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.253	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (2)	5
VP.255	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (3)	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.256	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions (2)	15
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.258	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.259	Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.260	Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.261	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.262	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	0
	TOTAL	120	90

(1) Conditions à remplir pour prendre en compte les points liés à la VP 253

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(3) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

■ CONFORMITE DE LA COLLECTE

Le service chargé de la Police des eaux considère que la collecte des eaux usées est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 21 juillet 2015

■ CONFORMITE DES EQUIPEMENTS D'EPURATION

par rapport à la réglementation générale-arrêté ministériel du 21 juillet 2015

Le service chargé de la Police des eaux considère que les équipements d'épuration sont conformes aux prescriptions de l'arrêté du 21 juillet 2015.

■ CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION

par rapport à la réglementation générale-arrêté ministériel du 21 juillet 2015

Le service chargé de la Police des eaux considère que la performance des ouvrages d'épuration est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 21 juillet 2015

■ CONFORMITE DE L'EVACUATION DES BOUES

Une filière est dite « conforme » si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

	2015	2016	Variation
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %	100 %	0,00 %

■ Financement des investissements du service de l'assainissement collectif

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées
Maîtrise d'œuvre/réhabilitation réseaux eaux usées	10 500 €	-
Pose canalisation rue d'Armorique	2 044 €	-
Pose canalisation 11 rue Leclerc	1 038 €	-
Mise en place dispositif mesure de débits sur trop plein	3 970 €	2 646 €
poste relèvement eaux usées en tête station		
Bureau étude diagnostic système assainissement collectif	14 619 €	-
Total des travaux engagés	32 170 €	

■ TRAVAUX PROGRAMMES

Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées
Travaux réhabilitation des réseaux eaux usées	200 000 €	-

■ **ETAT DE LA DETTE**

La commune n'est pas endettée à ce jour.

■ **AMORTISSEMENTS REALISES**

	2012	2013	2014	2015	2016
Montant de la dotation aux amortissements	37 061,21 €	37 061,21 €	37 263,33 €	37 945,39 €	38 492,53 €